



## **Compte rendu du Conseil Municipal de Saint Pierre Quiberon du 8 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la Mairie de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Laurence LE DUVEHAT, Maire.

**Présents** : Mme LE DUVEHAT, M. JOFES, Mme DUPERRET, Mme NOEL-CHATAIN, Mme LUCAS, Mme BONNEC, Mme LE LAN, M. GUEHO, Mme JOZAN, Mme OLLIVIER, M. LE DUVEHAT, M. DUBOIS, M. PRUVOST, Mme COTTIN,

**Absents excusés et procurations :**

M. LOGET (procuration à M. JOFES)  
M. LAPEYRERE (procuration à Mme JOZAN)  
Mme MARIE (procuration à Mme DUPERRET)  
M. KERMORVANT (procuration à Mme LUCAS)  
M LOEZIC (procuration à M. DUBOIS)

**Nombre de conseillers en exercice** : 19 **présents** : 14 **Procurations** : 5 **Votants** : 19

M. LE DUVEHAT est nommé secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 4 avril 2019

**Date d'affichage** : 15 avril 2019

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 à l'unanimité.**

Mme Le Maire annonce le retrait de la délibération 2019-37, l'avis des domaines n'ayant pas été réceptionné avant le conseil et ne permettant donc pas à l'assemblée de délibérer sur les prix de vente des terrains dits « Du Celtic » et « Le Blevac ».

Mme Cottin : Je ne comprends pas vous avez produit un erratum et vous l'annulez ?

Mme Le Maire : Oui en effet, mais nous n'avons pas reçu le document attendu

Mme Le Maire apporte des informations sur les travaux en cours ou à venir sur la RD :

Du 8 au 30 avril : voie verte de Penthièvre : circulation ponctuellement alternée selon les travaux réalisés sur la chaussée

Du 1<sup>er</sup> au 8 mai Penthièvre : intervention de nuit sur chaussée

Du 8 au 21 mai : « L'assaut du Bégo » : pas d'alternat mais beaucoup de monde

11 et 12 mai : brocante en bourg de Plouharnel

Nuit du 14 au 15 mai : enrobés et 3 jours sous alternat pour accotement Sables Blancs/ Le Bégo

Le Maire précise en outre que des travaux d'amélioration vont avoir lieu sur le double giratoire du carrefour du Roch, qui va être repris pour sécuriser les entrées venant de la rue du Gal de Gaulle.

Mme JOZAN : je croyais avoir compris qu'il était question de faire un essai avec un rond-point unique

Mme Le Maire : Pour le moment il s'agit de réaxer le rond-point sud avant d'envisager autre chose, comme par exemple une surélévation

Mme Cottin : attention en cas de surélévation, les camions ne passent pas

Mme Le Maire : c'est une affaire à suivre

## FINANCES

DEL2019 025

*AFFECTATION DES RESULTATS*

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 présente les résultats suivants :

### BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N (1)	3 831 693,28 €
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N (2)	3 369 255,04 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>462 438,24 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 (4)	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N-1 (5)	50 000,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N (6) (6 = 3 - 4 + 5)</b>	<b>512 438,24 €</b>

CAPACITE Réelle D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE N-1 (7) (7=6)	512 438,24 €
--	--------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N (9)	778 519,71 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N (10)	792 945,54 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (11) (11 = 9-10)</b>	<b>-14 425,83 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 (12)	62 779,62 €
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N-1 (13)	
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N (14) (14 = 11-12+13)</b>	<b>-77 205,45 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES EXERCICE N (15)	111 935,39 €
RESTES A REALISER RECETTES EXERCICE N (16)	93732,71 €
<b>RESULTAT GLOBAL 17 (17 = 14 -15 + 16)</b>	<b>-95 408,13 €</b>

BESOIN DE FINANCEMENT 18 (18 = 17 si 17 < 0)	95 408,13 €
--	-------------

#### AFFECTATION DE RESULTAT

RAPPEL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (7)	512 438,24 €	Soit 462438,24
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) (18)	95 408,13 €	
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1068 N+1) (19)	367 030,11 €	
REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT (002 n + 1) (20) (20 = 7 - 18 -19)	50 000,00 €	

#### BUDGET CAMPING

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N (1)	854 793,43 €
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N (2)	740 813,57 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>113 979,86 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 (4)	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N-1 (5)	70 000,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N (6) (6 = 3 - 4 + 5)</b>	<b>183 979,86 €</b>

CAPACITE Réelle D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE N-1 (7) (7=6)	183 979,86 €
--	--------------

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N (9)	37 624,74 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N (10)	123 659,54 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (11) (11 = 9-10)</b>	<b>-86 034,80 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 (12)	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N-1 (13)	52 955,76 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N (14) (14 = 11-12+13)</b>	<b>-33 079,04 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES EXERCICE N ( 15 )	10 000,00 €
RESTES A REALISER RECETTES EXERCICE N ( 16 )	0,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL 17 ( 17 = 14 -15 + 16 )</b>	<b>-43 079,04 €</b>

BESOIN DE FINANCEMENT 18 ( 18 = 17 si 17 < 0)	43 079,04 €
---	-------------

#### AFFECTATION DE RESULTAT

<b>RAPPEL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( 7 )</b>	<b>183 979,86 €</b>	
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 18 )</b>	43 079,04 €	Soit 93079,04
<b>FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 19 )</b>	<b>50 000,00 €</b>	
<b>REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT ( 002 n + 1 ) (20) (20 = 5 - 18 - 17 - 19 )</b>	<b>90 900,82 €</b>	

#### BUDGET PORT DE PORTIVY

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N ( 1 )	23 386,75 €
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N ( 2 )	3 179,90 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 3 )</b>	<b>20 206,85 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 ( 4 )	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N-1 ( 5 )	6 000,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 6 ) ( 6 = 3 - 4 + 5 )</b>	<b>26 206,85 €</b>

CAPACITE Réelle D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE N- 1 ( 7 ) ( 7=6 )	26 206,85 €
---	-------------

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N ( 9 )	17 981,22 €
DEPENSES D' INVESTISSEMENT DE L' EXERCICE N ( 10 )	21 685,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 11 ) ( 11 = 9-10 )</b>	<b>-3 703,78 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N - 1 ( 12 )	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N - 1 ( 13 )	24 144,65 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 14 ) ( 14 = 11-12+13 )</b>	<b>20 440,87 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES EXERCICE N ( 15 )	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES EXERCICE N ( 16 )	0,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL 17 ( 17 = 14 -15 + 16 )</b>	<b>20 440,87 €</b>

BESOIN DE FINANCEMENT 18 ( 18 = 17 si 17 < 0 )	0,00 €
--	--------

#### AFFECTATION DE RESULTAT

<b>RAPPEL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( 7 )</b>	<b>26 206,85 €</b>
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 18 )	0,00 €
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 19 )	0,00 €
REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT ( 002 n + 1 ) (20) (20 = 7)	26 206,85 €

#### BUDGET PORT D'ORANGE

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N ( 1 )	20 870,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L' EXERCICE N ( 2 )	1 518,17 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 3 )</b>	<b>19 351,83 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 ( 4 )	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N - 1 ( 5 )	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 6 ) ( 6 = 3 - 4 + 5 )</b>	<b>19 351,83 €</b>

CAPACITE Réelle D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE N- 1 ( 7 ) ( 7=6 )	19 351,83 €
---	-------------

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N ( 9 )	26 761,18 €
DEPENSES D' INVESTISSEMENT DE L' EXERCICE N ( 10 )	17 026,66 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 11 ) ( 11 = 9-10 )</b>	<b>9 734,52 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N - 1 ( 12 )	20 109,62 €
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N - 1 ( 13 )	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 14 ) ( 14 = 11-12+13 )</b>	<b>-10 375,10 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES EXERCICE N ( 15 )	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES EXERCICE N ( 16 )	0,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL 17 ( 17 = 14 -15 + 16 )</b>	<b>-10 375,10 €</b>

BESOIN DE FINANCEMENT 18 ( 18 = 17 si 17 < 0)	10 375,10 €
---	-------------

#### AFFECTATION DE RESULTAT

RAPPEL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( 7 )	19 351,83 €
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 18 )	10 375,10 €
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 19 )	0,00 €
REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT ( 002 n + 1 ) (20) (20 = 5 - 18 - 17 - 19 )	8 976,73 €

#### LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N ( 1 )	0,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L' EXERCICE N ( 2 )	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 3 )</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N-1 ( 4 )	
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N - 1 ( 5 )	381,30 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 6 ) ( 6 = 3 - 4 + 5 )</b>	<b>381,30 €</b>

CAPACITE Réelle D'AUTOFINANCEMENT EXERCICE N- 1 ( 7 ) ( 7=6 )	381,30 €
---	----------

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N ( 9 )	0,00 €
DEPENSES D' INVESTISSEMENT DE L' EXERCICE N ( 10 )	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE ( 11 ) ( 11 = 9-10 )</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT ANTERIEUR DEFICITAIRE REPORTE N - 1 ( 12 )	0,00 €
RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENTAIRE REPORTE N - 1 ( 13 )	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE EXERCICE N ( 14 ) ( 14 = 11-12+13 )</b>	<b>0,00 €</b>

RESTES A REALISER DEPENSES EXERCICE N ( 15 )	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES EXERCICE N ( 16 )	0,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL 17 ( 17 = 14 -15 + 16 )</b>	<b>0,00 €</b>
BESOIN DE FINANCEMENT 18 ( 18 = 17 si 17 < 0)	0,00 €

#### AFFECTATION DE RESULTAT

<b>RAPPEL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( 7 )</b>	<b>381,30 €</b>
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 18 )	0,00 €
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT (1068 n + 1) ( 19 )	0,00 €
REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT ( 002 n + 1 ) (20) (20 = 5 - 18 - 17 - 19 )	<b>381,30 €</b>

#### AFUL

Le compte administratif du budget « AFUL » étant à zéro, il n'y a pas d'affectation du résultat à prévoir au budget 2019.

***Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2018 aux différents budgets primitifs 2019 comme suit :***

#### **Budget principal 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 50 000 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 462 438,24 euros

#### **Budget Campings 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 90 900.82 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 93 079,04 euros

#### **Budget du port de Portivy 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 26 206.85 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 euros

#### **Budget du port d'Orange 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 8 776.73 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 375.10 euros

#### **Budget lotissement de Kerbourgne 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 381.30 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 euros

#### **Budget AFUL 2019 :**

- R\_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 0 euros
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 euros

- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

**Extrait des débats :**

Mme Duperret demande de ne pas tenir compte des premières pages mais de se référer directement à la page 9 pour comprendre car il y a eu des erreurs

M. DUBOIS : ah oui mais s'il faut jouer au jeu des 7 erreurs ...

Mme Le Maire précise que la présentation est identique à celle de l'année dernière

Mme Noël Chatain : il y a un erratum qu'on ne comprend pas

Mme Cottin : oui mais page 9 les chiffres sont faux

Mme Duperret : Mme Cottin je vais vous présenter les chiffres et vous comprendrez mieux, inutile de palabrer là-dessus

Et s'il y a des erreurs, je ne suis pas la DGS, je suis celle qui demande à la DGS de faire

Mme Cottin : oui c'est toujours de la faute des autres

Mme Le Maire : C'est un chiffre qui a dérapé

Mme Duperret : Je ne souhaite pas refaire le compte administratif du 11 mars, je vous distribue une synthèse des résultats 2018 pour que nous puissions poursuivre l'affection des résultats

Je vais vous présenter les rappels des résultats du Budget 2018 et les reports au prévisionnel de 2019 et vous allez comprendre

Mme Duperret reprend la présentation et en arrive à la correction de l'erreur apportée par erratum

M.DUBOIS : Je souhaite poser une question quant aux choix qui vous avez faits : autant je comprends les 50000 euros au Budget Principal, mais pourquoi une somme de 50000 euros au Budget des campings ?

Mme Le Maire : notamment en raison d'une facture d'eau non reçue en 2018 à intégrer en plus en 2019

M. DUBOIS : d'accord je comprends

M. Jofes : et raison aussi de la taxe foncière non réglée en 2018 et qui sera versée en 2019

M. DUBOIS : Ok Je comprends c'est très clair

Par contre, pour Portivy il n'y a pas d'affectation à l'investissement ?

Mme Duperret : Non, il ne reste que la main courante à faire mais nous avons fait tous les travaux depuis 5 ans, et il n'y a donc plus d'investissements à prévoir ... et puis je ne me représente pas ...

M.Dubois : j'ai ma réponse aux 2 questions sur les affectations

# FINANCES

DEL2019\_026

TAXES DIRECTES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2019

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Suite au vote pour les taux d'imposition 2018, il a été décidé de ne pas les modifier pour l'année 2019.

**Voici ce que donnerait le produit 2019 sans hausse des taux de l'imposition locale :**

Taxe locale	Bases d'imposition prévisionnelle 2018	Taux	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	11 861 000 euros	7.07%	<b>838 573 euros</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	7 099 000 euros	10.48%	<b>743 975 euros</b>
Taxe sur le Foncier non bâti	32 000 euros	21.13%	<b>6 762 euros</b>
Total des produits prévisionnels estimés			<b>1 589 310 euros</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :**

- **DE MAINTENIR** la Taxe d'habitation à 7.07% en 2019.
- **DE MAINTENIR** la Taxe sur le foncier bâti à 10.48%, en 2019.
- **DE RECONDUIRE** le taux de la taxe sur le foncier non bâti à l'identique de 2018, soit 21.13%.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

Extrait des débats :

Mme Le Maire : Nous corrigeons l'erreur c'est 838 573 et non 838 570 qu'il faut indiquer

M. Dubois : pouvez-vous nous donner le taux de réévaluation des bases ?

Mme Duperret : Non vous avez les bases prévisionnelles je n'ai pas le taux, je n'ai pas ce document

# FINANCES

DEL2019\_027

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

**Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 votes CONTRE), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :**

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

## **Extrait des débats :**

Mme Duperret présente les chiffres et rappelle que le détail est fourni dans le Primitif 2019  
M. Dubois : Ah parce que les explications s'arrêtent là ? Vous reprenez des chiffres est ce que vous trouvez ça intéressant ?  
Mme Duperret : Vous vous ne présentiez aucun document  
Monsieur Dubois : vous mentez plus que vous respirez  
Donc le Budget Prévisionnel est en augmentation très nette  
Plus 7,3 % sur les charges de fonctionnement, 5,5 % pour les dépenses de personnel, et plus 4 % en investissement  
Quelles sont les recettes qui augmentent ? Les 200 000 euros viennent-ils de la vente du terrain de Kerbourgneq ?  
Mme Duperret : non c'est la vente du Celtic pour 200 000 euros  
M. Dubois : Le Celtic est vendu ?  
Mme Le Maire : Non c'est 200 000 euros si le Celtic est vendu, c'est un prévisionnel et c'est le minimum  
Mme Cottin : c'est étonnant d'entrer une vente non faite et pas une vente réalisée  
Mme Duperret : c'est un problème de comptabilité de stock, la trésorerie est débordée et ça n'est pas possible pour le moment de rentrer cette vente (de Kerbourgneq)  
Monsieur Dubois : mais le principe de sincérité d'un budget prévisionnel ça existe, pourrait-on être plus près du réel...  
M. Dubois : il a été vendu 350 euros du m2 ?  
M. Le Duvéhat : je me souviens qu'on a baissé le prix par délibération et nous l'avons donc vendu très vite alors qu'il était annoncé invendable  
Monsieur Dubois : nous avons baissé le prix de 100 euros alors qu'un terrain rue du Gouvello est à vendu 450 euros du m2  
Mme Duperret : vous parlez du prix de vente souhaité ou du prix de vente à l'acte (prix réel) ?  
Mme Le Maire : pour information le prix moyen de tractation sur la commune est de 292 euros le m2  
M. Dubois : Oui c'est une mauvaise opération  
La 2<sup>ème</sup> hausse des recettes c'est l'emprunt  
Il y a aussi une forte hausse de l'investissement  
Mme Le Maire : vous ne pouvez pas nous reprocher une hausse des investissements  
M. Dubois : je suis d'accord  
M. Dubois : je constate que nos remarques sur les dépenses imprévues ont été supprimées suite à nos remarques

Mme Duperret : non ça n'a rien à voir avec ça

M. Dubois : Nous voterons contre ce budget face à cette inflation et au manque d'explications sur les 1.9 Millions d'investissement

Mme Duperret : Comme chaque année depuis 5 ans vous nous faites perdre votre temps avec mille questions pour au final voter contre

---

## FINANCES

---

DEL2019\_028

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CAMPING

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

***Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 votes CONTRE), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :***

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe camping tel que présenté.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

**Extrait des débats :**

M. Dubois : les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 8%

M. Jofes : c'est lié à la facture d'eau, la taxe foncière non réglée en 2018, et une étude non reportée pour cause de transfert de la compétence GEMAPI à AQTA

M. Jofes : je précise que toutes les prévisions ont été présentées en commission mais que M. Loezic n'y est plus présent depuis juin 2018

---

## FINANCES

---

DEL2019\_029

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU PORT DE  
PORTIVY

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

***Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 votes CONTRE), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :***

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe du port de Portivy tel que présenté.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

**Extrait des débats :**

M . Dubois : je regrette qu'il n'y ait pas d'investissement

Mme Duperret : ça fait 5 ans que je suis là j'ai fait tous les travaux, vous, vous n'aviez pas fait grand-chose

Ce que j'ai trouvé après vous était catastrophique, aucuns travaux de faits, pas de barreaux aux échelles rouillées, des chaînes mères usées, des organeaux près de la rupture ...

M. Dubois : on vous a attendue c'est sur

Mme Cottin : heureusement que vous habitez à côté

---

## FINANCES

---

### DEL2019\_030                    BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU PORT D'ORANGE

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

**Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 votes CONTRE), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>DE VOTER</b> le budget primitif 2019 du budget annexe du port d'Orange tel que présenté.</li><li>• <b>DE DONNER</b> pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.</li></ul> |
|---|

**Extrait des débats :**

M. Dubois : nous ne voterons pas ce budget car les recettes ne sont pas correctement réparties puisque les gens en rade paient plus cher que les gens en port

Mme Duperret : vous avez passé 3 mandats avec des résultats en baisse Les tarifs sont identiques maintenant, je les ai baissés de 100 euros

M . Dubois : oui mais vous vous souvenez les charges ont baissé car vous avez rétrocédé le service qui était compris ce qui n'est plus le cas

S'en suivent des propos un peu « crus » de Mme Duperret

Mme Cottin : Vous êtes d'une telle vulgarité

Mme Le Maire : Monsieur Dubois, vous seul présentiez en conseil les finances ; l'opposition votait pour la commune et pas contre la majorité .. Mais Mme Cottin, M. Loezic et M. Pruvost ne connaissent pas la présentation du budget

M. Dubois : pourquoi toujours parler des mandats précédents ?

---

## FINANCES

---

DEL2019\_031

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE AFUL

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

**Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 ABSTENSIONS), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :**

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe de l'AFUL tel que présenté.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

## FINANCES

---

DEL2019\_032

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT KERBOURGNEC

**Rapporteur** : Mme DUPERRET Françoise

Après présentation du budget primitif, figurant en annexe,

**Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 ABSTENSIONS), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :**

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement de Kerbourgneec tel que présenté.
  - **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.
-

## FINANCES

DEL2019\_033

SUBVENTION AU CCAS – 2019

**Rapporteur** : Mme Le Maire

Dans le cadre de la comptabilité M14, l'instruction budgétaire précise que les destinataires des subventions au compte 65736 sont nominativement désignés.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget 2019 du CCAS s'établit de la façon suivante :

Bénéficiaire	Compte	Montant
Centre Communal d'Action Sociale	657362	43 000 €

Sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :***

- **DE VOTER** une subvention, en faveur du CCAS de Saint-Pierre Quiberon, de 43 000 euros au titre de l'année 2019.
- **DE DIRE** que cette subvention sera inscrite au budget principal primitif 2019 de la commune à l'article 657362 – *Etablissement et services rattachés – CCAS.*
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

## FINANCES – ASSOCIATION

DEL2019\_034 → SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

**Rapporteur** : Mme NOEL-CHATAIN Nathalie

Suivant les réunions de la Commission Associations, culture

<b>Sports</b>	
<i>La boule bretonne</i>	500.00 €
<i>Spirit Surf Club</i>	200.00 €
<i>Basket Les Pilotins</i>	100.00 €
<i>Badminton SPOC</i>	350.00 €
<i>Judo</i>	230.00 €
<i>SRSP</i>	500.00 €
<i>PICK</i>	200.00€
<i>Football club/ Saint Pierre</i>	200.00€

<b>Culture</b>	
Centre d'art pour tous	250.00 €
Termaji	400.00 €
Diapason	150.00 €
Foyer Laïque	250.00 €
Loisirs et Culture	1 500.00 €
APIQ	300.00 €
Doudous, Coquillages	80.00 €
Chevalets de la peinture	80.00 €
L'envolée	500.00€

<b>Evènement culturel</b>	
Presqu'île Breizh	3 000.00 €

<b>Education, jeunesse</b>	
APEL Saint-Joseph de Kéraude	1 000.00 €
Amicale Ecole TABARLY	1 400.00 €
FSE Collège Beg Er Vil	250.00 €
MFR Questembert	50.00 €
MFR Guilliers	50.00 €
CFA	50.00 €
<b>Organismes Scolaires = 1000.00€</b>	
UGEP école privé : 5,00€/élève licencié	
USEP école publique :5,00€/élève licencié	
SPORT COLLÈGE PRIVÉ : 10,00€ par élève	
UNSS COLLÈGE PUBLIC :10 ,00€ par élève	

<b>Anciens combattants</b>	
Médaillés militaires	80.00 €
UFAC	80.00 €
Officiers Mariniers	80.00 €
AMMAC	80.00 €
Pensionnés marine marchande	80.00 €
Le souvenir Français	80.00 €

<b>Commémoration 2019</b>	
Officiers mariniers	300.00 €

<b>Caritatifs et secours</b>	
SNSM	800.00 €
UD Pupilles des pompiers	50.00 €
Restos du cœur	100.00€

<b>Autre</b>	
COMICE agricole	405.00 €

Soit un total 14 755.00 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :**

- **D'ACCEPTER** les montants proposés pour les subventions aux associations 2019.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits à l'article 6575 – *Subventions de fonctionnement aux associations*.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

**Extrait des débats :**

Mme Cottin : pourquoi la subvention relative au championnat de Kayak n'est pas intégrée à cette délibération ?

Mme Noel Chatain : cela ne relève pas de notre commission

Mme Le Maire : c'est comme pour la Breizh Presqu'île les années précédentes. De surcroît, cet évènement est unique en « one shot » et ne peut être intégré à l'ensemble des subventions récurrentes.

## **FINANCES – ASSOCIATION**

---

**DEL2019\_035**                      Participation au championnat du monde de  
kayak de mer

**Rapporteur** : Mme Le Maire

Le championnat du monde 2019 « Océan Racing » est organisé du 9 au 15 septembre à Saint Pierre Quiberon.

Il s'agit de courses en pleine mer, en kayak déponté (ou surfski) de 20 à 30 km dans des conditions météo optimales. La manifestation attend 400 compétiteurs venant d'une trentaine de nations, est organisée sur 3 jours possibles car il y a 2 jours de course, prévoit 1 semaine d'animations et des centaines d'accompagnateurs et de nombreux organisateurs.

La manifestation est organisée par le comité départemental du Morbihan de kayak (CDCK56) qui regroupe 19 clubs soit près de 1500 licenciés. Depuis plusieurs années, le comité organise à Quiberon le Breizh Ocean Race, a posé sa candidature il y a 3 ans pour le championnat du monde et l'a remporté face à Sidney en Australie.

L'ensemble des courses, remises de prix, cérémonie d'ouverture et repas animés seront organisés sur la commune (bourg et Penthièvre). Les bénévoles seront hébergés à l'Ecole Nationale de Voile et de Sports Nautiques de Saint Pierre Quiberon et les participants et compétiteurs devront se loger sur la Presqu'île (équivalent de 5000 nuitées sur le weekend).

Les organisateurs mettent aussi en place d'autres types de courses (randonnées kayak, handi kayak, initiation), des conférences autour du sport et de la santé et des animations (dîner concert).

Aussi, le comité sollicite les communes de Quiberon et de Saint Pierre Quiberon pour les aider à organiser cette manifestation importante et qui va attirer un large public en fin de saison.

Un dossier de demande de subvention a été déposé en mairie par la Presqu'île de Quiberon Mondial kayak Ocean Racing 2019, association organisatrice qui sollicite une aide de 5 000€ de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 euros à la Presqu'île de Quiberon Mondial kayak Ocean Racing 2019, **étant précisé que le versement se fera sous réserve de présentation d'un budget prévisionnel et d'éléments comptables.**
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits à l'article 6575 – *Subventions de fonctionnement aux associations.*
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

#### **Extrait des débats**

Mme Cottin : Nous n'avons eu aucun compte rendu de la réunion en commission

Mme Le Maire : La participation a été annoncée de longue date

Je vous signale que nous sommes dans la même situation que pour la 1ere édition de la presqu'île breizh, à la différence qu'il s'agit là d'une manifestation unique, non répétable, et qui va amener beaucoup de monde sur la commune

Mme Cottin : j'entends bien cet argument mais nous avons l'impression que vous portez seule cette manifestation

Mme Lucas : nous ne sommes pas l'organisateur et les retours ont du mal à revenir

Mme Cottin : oui mais cela devrait revenir pour information, il n'y a pas de retour alors qu'il y a un article dans le journal

Mme Le Maire : la réunion s'est faite à l'initiative du Député, nous avons été nous même surpris de voir d'autres personnes que Mme Combes et les organisateurs.

Pour le moment nous n'avons pas tellement plus d'information qu'un budget annoncé à 300000 euros pour l'organisation

M. Pruvost : 300 000 euros pour quoi ? Cela semble très cher !

M. Jofes : il faudrait qu'on obtienne plus de détails sur ce budget pour le moment cela semble flou

Mme Le maire : c'est exactement la même chose que pour la 1ere presqu'île Breizh, nous avons une demande de financement mais pas de budget prévisionnel, nous ne l'avons eu qu'après la clôture de la manifestation.

Si on n'est pas capable de se mobiliser pour un projet qui pour une fois, n'est pas enfermé à l'ENVSN mais qui se diffuse sur plusieurs sites de la commune, avec une prévision de 5 000 nuitées et repas hors de l'ENVSN, sur la presqu'île.

Si l'on n'est pas capable de porter ce projet et de défendre le territoire, si l'UAE n'arrive pas à rebondir pour mettre l'ambiance et profiter de cette manifestation ...

Mme Cottin : Mais si on a des justificatifs ..

Mme Le Maire : Vous me stupéfiez

M. Dubois : Les budgets sont souvent sur évalués

Mme Cottin : La commune de Quiberon ne donnera pas de subvention mais apportera une aide technique

Mme Le Maire : La subvention n'a pas été votée ?

Mme Cottin : ça ne sera pas présenté et pourtant il y a des animations prévues là-bas

M. Dubois : Mais on peut demander à verser sur présentation de factures

Mme Noël Chatain : si la commune de Saint Pierre Quiberon finance par rapport à Quiberon, nous devons avoir plus de manifestations

M. Dubois : Ma proposition de factures ?

Mme Cottin : Nous pouvons aussi reporter cette délibération le temps d'avoir plus d'éléments

Mme Le Maire : Non ce n'est pas possible cela risque de bloquer la machine. Aqta a financé à hauteur 15 000 euros

Mme Cottin : 15000 euros à Aqta et 5000 pour Saint Pierre ?

Mme Le Maire et M. Dubois : nous pouvons nous mettre d'accord sur une modification de la rédaction de la délibération en rajoutant « sur réserve de présentation d'un budget prévisionnel et de documents comptables »

## ***AFFAIRES GENERALES – FONCIER***

---

**DEL2019 036** Publication d'une servitude de canalisation de gaz sur un terrain communal au profit de grdf suite à la signature sous seing privé d'une convention de servitude datée de 2017 non publiée

### **Extrait des débats :**

Monsieur Dubois demande le retrait de cette délibération faute de précisions

**L'assemblée délibérante décide de retirer la délibération 2019-36**

# AFFAIRES GENERALES – FONCIER

## DEL2019 038 Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux d'électricité, la rénovation de l'éclairage public et des réseaux télécom – Rue Marthe Delpirou – Tranche 1 - phase 1

**Rapporteur** : Madame Le Maire

Un projet de convention définit les modalités de réalisation et de financement de travaux d'effacement de réseaux, de rénovation de l'éclairage public et de la rénovation des réseaux télécom, rue Marthe Delpirou.

Morbihan énergies assure, dans la limite des crédits votés chaque année, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

A la fin du chantier, l'ensemble des équipements d'éclairage public et de télécommunications, ainsi que les ouvrages de génie civil associés, sont rétrocédés au demandeur qui en devient propriétaire. Ce transfert de propriété est matérialisé par des procès-verbaux de réception des ouvrages.

L'estimation prévisionnelle globale (**électricité – éclairage public - télécom**) s'élève à 282 600,00 € HT. Le financement est établi conformément au règlement financier en vigueur voté par le comité syndical. Le montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux. Le montant des travaux et la participation financière correspondante sont fixés comme suit :

		H.T	T.V.A
Montant prévisionnel HT de l'opération	A	282 600.00€	13 700.00€
Montant subventionnable de l'opération (HT)	B = 282 600.00€		
Contribution Morbihan Energie	C = 50% de B	141 300.00 €	
Contribution du demandeur	A-C	141 300.00€	13 700.00€
TOTAL			155 000.00€

**Après en avoir délibéré, à LA MAJORITE, (4 ABSTENSIONS), Mme COTTIN, M. PRUVOST, M. DUBOIS, M. LOEZIC, 14 votes « POUR », le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES pour la réalisation et le financement de travaux d'électricité, d'éclairage et de télécom – rue Marthe Delpirou, en contribuant à hauteur de 155 000€.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

Extrait des débats :

Mme Jozan : donc nous on a toute la TVA ?

M. Le Duvéhat : oui

M. Dubois : quelles sont les limites de la tranche 1 ?

Mme Le Maire : de l'église à Kermahé. Je suis étonnée que ce soit plus court en effet mais après appel de la CPA nous pensons qu'il n'y a pas de corrélation spéciale entre l'espace géographique et les montants, peut être que l'étude est comprise pour la totalité

Mme Duperet : Vous avez pensé à mettre la fibre optique ?

M. Le Duvehat : la fibre ne sera pas disponible et pas distribuée

Mme Duperet : mais on ne prévoit pas de fourreaux ? c'est dommage

M. Dubois : « c'est un luxe que l'enfouissement des réseaux et la commune en a-t-elle les capacités financières ? » et se demande aussi si la rue des tamaris va rester en cet état

Mme Le Maire ajoute que les travaux de la rue Marthe Delpirou vont s'arrêter le 28 juin pour redémarrer le 7 septembre

Mme Cottin : rue de l'atlantique qui vient d'être reprise, il n'y a pas eu d'enfouissement

Mme Le Maire : Les poteaux sont moins soumis à aléas

Pour la rue des tamaris, mea culpa, on va continuer car ma compréhension a été erronée faute de connaissances techniques par rapport au résultat attendu, nous avons demandé un devis pour reprendre les bas-côtés.

Nous faisons également une alerte à Espacil concernant les vélos, et notamment les enfants qui arrivent sur la route en sortant du lotissement sans faire attention

M. Dubois : ajoutez-y le risque d'incendie dans les landes derrière car ce terrain en friche sera probablement un excellent terrain de jeux

M. Le Duvehat : les 2 terrains derrière le lotissement sont enherbés

M. Dubois : Oui mais je parle des terrains en juste un peu plus loin

Mme Cottin revient sur le projet d'enfouissement de Kerhostin qui a été abandonné

Mme Le Maire répond que les dotations en baisse conduisent à faire des choix mais que 2020 pourrait être l'occasion d'y revenir, « il nous restera un budget à faire mais je ne sais pas encore si je positionnerais ce projet pour le moment »

Mme Le Maire ajoute que 3 passages piétons sont en attente qui devraient sécuriser cette voie (Tamaris)

Mme Cottin propose un marquage au sol plus efficace.

# CAMPING

## DEL2019 040 Convention avec Morbihan Energies pour l'extension du réseau d'éclairage public – Camping de Penthièvre

**Rapporteur** : Monsieur JOFES Roger

Un projet de convention définit les modalités de réalisation et de financement de travaux d'extension du réseau électrique, sur le camping de Penthièvre.

Morbihan énergies assure, dans la limite des crédits votés chaque année, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

A la fin du chantier, l'ensemble des équipements et de télécommunications, ainsi que les ouvrages de génie civil associés, sont rétrocédés au demandeur qui en devient propriétaire. Ce transfert de propriété est matérialisé par des procès-verbaux de réception des ouvrages.

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 53 000,00 € HT.

Le financement est établi conformément au règlement financier en vigueur voté par le comité syndical. Le montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux. Le montant des travaux et de la participation financière correspondante sont fixés comme suit :

		H.T	T.V.A	T.T.C
Montant prévisionnel HT de l'opération	A	53 000.00€	10 600.00€	63 600.00€
Montant plafonné de l'opération (HT)	B = 36 600.00€			
Contribution Morbihan Energie	C = 30% de B	10 980.00 €		10 980.00 €
Contribution du demandeur	A-C	42 020.00€	16 600.00€	52 620.00€

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES pour la réalisation et le financement de travaux d'extension du réseau électrique du camping de Penthièvre en contribuant à hauteur de 42 020€ HT.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

Extrait des débats :

Monsieur Jofes précise qu'il s'agit de développer les emplacements sur la partie la plus haute du camping, et que dans le même temps, les sanitaires du bloc 10 sont en rénovation, ce qui permettra d'accueillir davantage de visiteurs.

# CAMPING

---

## DEL2019 041 Tarifs 2019 pour les commerçants exerçant dans les campings municipaux

**Rapporteur** : Monsieur JOFES Roger

***Il sera proposé à l'Assemblée délibérante :***

<b><i>Nature de la prestation</i></b>	<b><i>Prix 2019 HT</i></b>
Machines à laver (campings de Kerhostin et du Rohu) en saison	175.59
Vente sur étal jusqu'à 2m (prix du mètre linéaire par jour hors juillet et août)	Tarifs communaux
Vente sur étal jusqu'à 2m (prix du mètre linéaire par jour pour juillet et août)	5.00
Vente sur étal (mètre linéaire au-delà de 2m par jour pour juillet et août)	3.15
Location d'espace pour jeux en structure gonflable par semaine	50
Inscription listing caravanes	15.13
Emplacement caravane	3.69
Droit d'entrée pour les locations chalets par raison sociale	188.12
Location du m <sup>2</sup> par chalet en saison	56.44
Prix du m <sup>2</sup> en saison pour les terrasses	5.64
Assainissement et eau /m3	2.13
Gaz/m3	1.47
Electricité / Kwh	0.10
Eau chaude /M3	5.78

***Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide :***

- **DE RECONDUIRE** les tarifs permettant de facturer les commerçants travaillant dans les campings municipaux l'été comme ci-dessus.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

# CAMPING

---

## DEL2019 042 Modification de la délibération 2019-004 relative aux dates d'ouverture des campings municipaux pour 2019

**Rapporteur** : M. JOFES Roger

Suivant l'avis de la Commission Bâtiments, Services techniques, campings, artisans, commerçants en date du 22 janvier 2019,

Suite à une erreur constatée dans la rédaction de la délibération sus citée, concernant la date de fermeture du camping de Kerhostin (un dimanche au lieu du lundi)

Propose de modifier la délibération comme suit :

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide :**

- **DE DIRE** que le camping de Kerhostin ouvrira du 01.06.2019 au 02.09.2019.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

## Jeunesse

### DEL2018 043 Chantier jeune sur la commune

**Rapporteur** : Mme Lucas

Tous les ans, l'espace jeune propose à des adolescents de la commune de participer à des travaux de petite rénovation ou de réaliser des petits travaux paysagers sur les équipements de la commune en contrepartie d'une réduction sur le prix des activités offertes par l'espace jeune.

Cette année, le projet concerne la remise en état du jardin pédagogique et du mini-golf Ecole Eric Tabarly, Rue Clémenceau. 6 jeunes, âgés de 12 à 17 ans pourront venir 5 matinées de 10h00 à 12h00, du lundi 8 au vendredi 12 avril 2019, participer à cette activité. Ils bénéficieront d'une réduction de 10€ par jour de présence, soit 50€ maximum par enfant, à valoir sur les sorties organisées en 2019 par l'espace jeune.

Ces jeunes seront encadrés par le service jeunesse et un agent des services techniques.

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** cette gratification telle que présentée ci-dessus pour les jeunes participant à la remise en état du jardin pédagogique et du mini-golf Ecole Eric Tabarly, Rue Clémenceau.
- **DE DIRE** que les réductions accordées par leur participation ne seront valables que sur les sorties organisées par l'espace jeune et pour l'année 2019.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

# Ressources humaines

## DEL2018 044 Convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le centre de gestion

**Rapporteur** : Mme Le maire

Le Centre de gestion du Morbihan 56, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et, comme l'y autorise la loi, développe des services facultatifs en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

L'accès et les détails de ces missions sont exposés à l'article 2 du projet de convention joint.

Aujourd'hui, le Centre de Gestion du Morbihan, conformément à l'article 261B du code général des impôts, a l'obligation de mettre en place une convention de principe avec les collectivités pour qu'elles puissent avoir accès à l'ensemble des prestations déjà couvertes aujourd'hui par la cotisation additionnelle (prestations déjà utilisées comme la base documentaire, les réunions informations sur veille réglementaire, etc...).

En outre cette convention permettra l'accès aux prestations dites « facturées » comme le service des mises à disposition ou l'archivage, les délivrances de ces prestations faisant bien sûr alors l'objet d'une convention spécifique d'intervention (dont modalités financières).

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, le conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention cadre du CDG 56.
- **DE DONNER** pouvoir à Mme Le Maire afin de mener à bien cette opération.

### **Extrait des débats :**

M. Dubois : ça aurait été bien d'avoir eu connaissance de la convention avant puisqu'elle est nommée dans la délibération

Mme Le Maire : Oui mais ce n'est pas de la mauvaise volonté, il s'agit d'un oubli

M. Dubois : Ma remarque n'est pas de la mauvaise volonté non plus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45**

**Certifié conforme à l'original et affiché aux portes de la Mairie le 15 avril 2019**

**Le Secrétaire de Séance**

Jean Pierre Le Duvéhat



**Le Maire**

Laurence Le Duvéhat

